

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GROUPES

Ces conditions sont applicables à toute vente conclue avec le Centre Jean XXIII par un groupe dans la limite minimum de 10 personnes (en deçà, les conditions de vente spécifique clients individuels seront appliquées). De ce fait, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et s'engage à les respecter.

Ces conditions de vente sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, et les conditions applicables seront celles en vigueur à la date où la réservation sera effectuée.

Article 1. Validité du contrat

Le contrat devient définitif à compter de la réception par le Centre Jean XXIII d'un exemplaire du devis/bon de réservation ou bon de commande daté, signé et revêtu de la mention **bon pour accord** avec le versement de 50% de la facture prévisionnelle. Il est ici précisé que le versement des arrhes est une condition substantielle de la validation de la réservation.

Article 2. Tarifs

Les tarifs indiqués s'entendent TTC en euros par personne et par nuit, petit-déjeuner et taxe de séjour en sus. La taxe de séjour est de 0,85 € par jour et par personne (de plus de 12 ans). Les tarifs de restauration s'entendent TTC en euros par personne. Les tarifs de location de salles s'entendent TTC en euros par prestation de location de salle ou de matériel.

Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix, tels que la modification du taux de TVA applicable.

Article 3. Réservations et moyens de paiement

Les réservations sont effectuées sur le site internet www.centrejean23.com, par téléphone, email ou courrier postal. La réservation sera effective par retour du devis daté, signé et revêtu de la mention **bon pour accord** avec le versement de 50% de la facture prévisionnelle, soit par chèque établi sur une banque française, virement bancaire. Ces arrhes seront portées à 80% du prix si la réservation s'effectue moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue.

A J-30, un deuxième acompte de 30% sera versé, le solde au départ, sur facture.

Article 4. Modification et annulation du séjour

Toute modification ou annulation de réservation devra faire l'objet d'une demande par mail ou par téléphone au 04 50 23 13 72. La demande ne deviendra effective qu'au moment où le Centre Jean XXIII aura confirmé son acceptation par écrit.

Pour toute demande effectuée jusqu'à J-30, les annulations sont sans frais et les arrhes versées seront remboursées par virement bancaire (si RIB) ou par chèque établi sur une banque française,

Pour toute demande effectuée au-delà (entre J et J-29), sauf cas de force majeure, les arrhes versées ne seront pas remboursables.

On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche le client dans la réalisation du séjour, d'exécuter tout ou partie des obligations du Centre Jean XXIII. Cela concerne notamment un événement climatique majeur, grève des moyens de transport, incendie, dégât des eaux, réquisition...

En cas de non-présentation à la date d'arrivée prévue, les arrhes ne seront pas remboursées.

Le client s'engage à fournir une situation nominative des participants du groupe à J-15. A défaut, le Centre Jean XXIII se réserve le droit d'utiliser partiellement les locaux réservés initialement mais non confirmés.

En cas de réservation commandée non annulée, la totalité de la réservation sera facturée au client.

Article 5. Choix des prestations et nombre de participants

Le nombre de couverts prévisionnel pour chaque repas ainsi que le choix des différentes prestations retenues devra être communiqué au Centre Jean XXIII au plus tard à J-7. Le nombre de couverts définitif sera communiqué au plus tard à J-3 et servira de base de facturation. Il ne peut pas différer de plus de 10% du nombre de couverts prévus à la réservation. A défaut, la prestation et la facturation seront établies sur la base du devis accepté.

Article 6. Délogement

En cas de non disponibilité de l'établissement, le Centre Jean XXIII se réserve la possibilité de faire héberger le client partiellement ou totalement dans un lieu de catégorie semblable ou supérieure. Les frais de transfert restent à la charge du Centre et ne pourront être recherchés en paiement d'une quelconque indemnité supplémentaire.

Article 7. Conditions d'occupation

Les chambres réservées sont mises à disposition à partir de 17h et doivent être libérées au plus tard à 10h30 le jour du départ. La non-libération à l'heure précitée entraînera la facturation d'une journée supplémentaire. Une bagagerie dans un local fermé et sécurisé est à disposition.

Le client ne pourra apporter de l'extérieur ni boisson, ni aucune denrée alimentaire ni dans les chambres, ni dans les salles de réunion, sauf accord particulier préalable du Centre Jean XXIII. En cas d'apport de boissons par le client pendant la manifestation, un droit de bouchon sera facturé sur la base des tarifs en vigueur dans l'établissement.

Les animaux ne sont pas admis.

Tout branchement électrique d'appareil électro-ménager de quelque nature que ce soit - à l'exception des chargeurs de téléphone, ordinateur - est interdit dans les chambres.

Dans le cas où le client doit déposer des matériels avant la prise de location de la salle, ceux-ci restent sous la responsabilité du client. Les livraisons intervenant avant la manifestation feront l'objet d'un accord préalable, fixant la nature et le conditionnement des matériels. La reprise de ces matériels doit s'effectuer immédiatement après la fin de la manifestation.

Dans le cas de manifestations ayant un caractère d'exposition de matériels ou d'objets de valeur, le client devra souscrire à ses frais une assurance pouvant couvrir tout dommage que pourraient subir ceux-ci, quel que soit l'endroit où ces matériels seraient entreposés (couloir, chambre, salle de réunion, parking).

La salle mise à disposition devra être restituée dans un état correct d'utilisation et selon les dispositions spécifiques prévues au devis. En cas de salissures disproportionnées, Le Centre Jean XXIII se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage et de remise en état au client.

Le client veillera à ne pas perturber l'exploitation de l'établissement, ni à porter atteinte à la sécurité du Centre Jean XXII et des personnes qui s'y trouvent. L'interdiction générale de fumer au sein du Centre Jean XXIII est applicable depuis le 2 janvier 2008 dans tous les lieux publics, à savoir, tout l'établissement, chambres, salles de restauration, salles de réunion et parties communes incluses.

Article 8. Facturation et conditions de paiement

Les factures sont établies et sont payables en euros. Sauf conditions particulières, les factures sont payables à réception par virement bancaire, par chèque établi sur une banque française, ou espèces.

Tout retard de paiement donnera lieu à la facturation d'intérêts de retard sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal. Si malgré l'envoi d'une lettre recommandée resté 8 jours sans effet, le client n'avait pas

honoré le paiement de sa facture, les frais de procédure engagés par le Centre Jean XXIII pour recouvrer la créance seront à la charge du client.

Le règlement des extras et autres prestations individuelles non prévues au devis de réservation sera assuré directement par les participants concernés avant leur départ. A défaut de règlement par les participants concernés, les prestations seront imputées sur la facturation principale du client, solidairement responsable.

Article 9. Responsabilités

Le Centre Jean XXIII décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation des effets personnels du client, dans l'enceinte de l'établissement, y compris les parkings extérieurs.

Le client sera tenu pour responsable de tous dommages, de toute dégradation, de tout acte de vandalisme qui pourrait survenir du fait de l'occupation des locaux et/ou du fait des participants dont il a la charge, tant aux biens mobiliers, de décoration ou immobiliers appartenant ou non au Centre Jean XXIII. De ce fait, le Centre Jean XXIII peut demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et sans aucun remboursement du séjour en cours, et de rembourser les dommages causés par ces actes.

Article 10. Informatique et Liberté

En application de la loi 78-17 dite Informatique et libertés, le client est averti que sa réservation fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Il dispose d'un droit d'accès et de rectification des données saisies, qui s'exerce auprès du Centre Jean XXIII, 10 chemin du Bray, Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY. Il est précisé que ces informations ne sont pas communiquées à des tiers.

Le Centre Jean XXIII propose un accès internet en wifi. Le client utilisateur s'engage à ce que les ressources informatiques mises à disposition ne soient en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur, par un droit voisin tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livre I et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise.

Le Centre Jean XXIII dispose d'un système de vidéo-surveillance au sein des parties communes du bâtiment ainsi que des parkings extérieurs.

Article 11. Réclamations et litiges

Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise au Centre Jean XXIII par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours qui suivent la fin de la prestation. En cas de litige non résolu à l'amiable, le client peut contacter le médiateur de la consommation au 197 bd St Germain 75007 PARIS, www.mediationconso-ame.com

Tous litiges qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Date de la manifestation :

Nom du Client :

Signature :